

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-11

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13
Présents 10
Exprimés : 11
Dont 1 représenté

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2021
DU CCAS**

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE
MMES COURTIER – DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –
SAMAT - TROGNO

Etaient excusées : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI
Mmes ALIMIM – SCARSO

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du C.C.A.S., pour l'exercice 2021, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, s'est tenu lors de la séance du 28 janvier 2021.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de Budget Primitif 2021 du C.C.A.S., qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **831 424,48 €**.

Section de Fonctionnement	801 579,94 €
Section d'Investissement	29 844,54 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte l'exposé qui précède,

DECIDE d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du C.C.A.S., exercice 2021, à la somme de **831 424,48 €**.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

**Par délégation,
La Vice-Présidente**

Signature électronique

Pascale GUIROU.